



Servitude de passage edf dans le champs du voisin

Par **jefka**, le **30/04/2015** à **11:52**

bonjour j'ai acheté une maison y a 6 ans ,sans le terrain à coté .Le compteur edf se situe de l'autre coté du terrain de l'ancien propriétaire. Aujourd'hui la maison est à vendre (avec un acquéreur) et l'ancien propriétaire refuse de signer cette servitude donc le câble edf passe dans son champs la servitude existe mais elle n'est toujours pas marquée sur l'acte de propriété et mon notaire n'a toujours pas résolu ce problème même lors de mon achat: que dois-je faire ?

Par **alterego**, le **30/04/2015** à **13:08**

Bonjour,rnrnMerci d'être plus explicite.rnrnLa servitude de passage existe puisque votre construction est desservie par ERDF.rnrnCordialement